

L'interdiction tardive de la sous-traitance dans les abattoirs

La nouvelle loi allemande sur l'inspection de la sécurité et de la santé au travail, adoptée en décembre 2020, a interdit la sous-traitance dans l'industrie de la viande. Cette pratique était utilisée à grande échelle pour recruter des travailleurs migrants dans des conditions défavorables. Dans un secteur qui a longtemps été marqué par des conditions de travail particulièrement pénibles, c'est une flambée massive de Covid-19 dans une usine de conditionnement de la viande qui a servi de catalyseur à la réforme. La nouvelle loi constitue une étape importante pour le secteur, non seulement en Allemagne mais aussi dans toute l'Europe, où la pression exercée tout au long de la chaîne d'approvisionnement a entraîné l'apparition de problèmes similaires dans plusieurs pays.

Bethany Staunton
ETUI



↑ **Bon nombre de facteurs rendent les abattoirs particulièrement vulnérables face aux risques de transmission.**
Photo : © Martine Zunini

"À l'abattage, les ouvriers étaient le plus souvent couverts de sang et celui-ci, sous l'effet du froid, se figeait sur eux. Pour peu que l'un d'eux s'adossât à un pilier, il y restait collé; s'il touchait la lame de son couteau, il y laissait des lambeaux de peau."

Le roman d'Upton Sinclair, *La Jungle*, un classique de la littérature américaine, raconte l'histoire d'une famille d'immigrés lituaniens travaillant dans les abattoirs de Chicago. Lors de sa publication en 1906, l'œuvre a été acclamée par la critique et a soulevé une vague d'indignation dans l'opinion publique en raison de son portrait sans concession des conditions de vie épouvantables dans une industrie de la viande dominée par le grand capital et en proie à l'exploitation et à des conditions d'hygiène déplorables.

En Allemagne, plus d'un siècle plus tard, en juin 2020, une contamination massive au Covid-19 dans une usine de conditionnement de viande de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, attire de nouveau l'attention sur les conditions de travail dans le secteur de la viande. Plus de 1500 travailleurs, sur un effectif total de 7000 personnes, ont été testés positifs, ce qui a entraîné du même

coup le confinement des districts voisins de Gütersloh et de Warendorf, tout en faisant une publicité très négative au propriétaire de l'usine, le groupe Tönnies. Tönnies est le géant de l'industrie allemande de la viande, en dépassant de loin ses concurrents les plus proches, Vion et Westfleisch, en termes d'effectifs, de parts de marché et de chiffre d'affaires (7,3 milliards d'euros en 2019, selon l'entreprise).

Bon nombre de facteurs rendent les abattoirs particulièrement vulnérables face aux risques de transmission, même dans les meilleures conditions. "On travaille côte à côte, en transpirant parce que le travail est pénible", explique Johannes Specht, responsable des négociations collectives pour la NGG, le syndicat de l'alimentation, des boissons et de la restauration, qui représente les travailleurs de l'industrie de la viande en Allemagne. "Les travailleurs respirent profondément un air refroidi par la climatisation." On se rend vite compte que les conditions de travail des salariés du secteur sont loin d'être optimales. Par ailleurs, le fait que beaucoup d'entre eux vivent à l'étroit et se rendent ensemble à l'usine en voiture ou en transport public a favorisé la propagation du virus. Il faut savoir que la plupart d'entre eux sont des travailleurs migrants, principalement originaires de Roumanie, de Pologne et de Bulgarie, engagés indirectement par des entreprises de sous-traitance pour travailler aux abattoirs. Et voilà que soudain, *la Jungle* ne semble plus relever d'un passé révolu.

Un secret de polichinelle

La réputation du système allemand de relations industrielles n'est plus à faire. Pourtant, au cours de ces dernières décennies, les entreprises du secteur de la viande sont parvenues à découvrir des failles dans ce système en embauchant des travailleurs sous diverses formes de contrats "alternatifs", comme la sous-traitance, le travail intérimaire et le détachement. Les données officielles concernant la proportion des travailleurs contractuels dans l'industrie de la viande ne sont disponibles que pour certaines entreprises, mais Johannes Specht estime qu'en 2020, entre 30 000 et 35 000 travailleurs ne bénéficiaient que d'un statut précaire. Cela représente environ un tiers de la main-d'œuvre de l'industrie de la viande, mais ce chiffre peut atteindre 80 à 90 % dans certaines usines¹. Johannes Specht souligne les implications de cette situation : "Tönnies n'assume aucune responsabilité quant à leurs conditions de travail ou de vie. La ligne de conduite [de l'entreprise] est la suivante :

'La main-d'œuvre principale occupée chez moi n'est pas ma main-d'œuvre.' Le Covid-19 a mis cette situation en lumière."

De nombreux travaux de recherche et rapports d'enquête ont montré que dans ce secteur, la sous-traitance était devenue une activité à part entière². Dans leurs travaux sur ce sujet, les chercheurs Dorothee Bohle et Cornel Ban ont découvert que ce système reposait sur un "archipel de recruteurs" vaste et complexe. Dorothee Bohle, qui enseigne le changement social et politique à l'Institut universitaire européen, explique comment "des sous-traitants quasiment mafieux recrutent et orientent les personnes concernées vers des intermédiaires plus puissants", qui ont des contrats avec les grandes entreprises allemandes. En fait, "mafieux" est un terme qui revient souvent dans les interviews pour désigner ceux que Cornel Ban, professeur associé à la Copenhagen Business School, appelle les "acteurs sous-étudiés des grands groupes de la viande" — depuis les multinationales allemandes jusqu'aux petits recruteurs des villages roumains. Selon les termes de Dorothee Bohle, "tout le monde en profite".

Ce système de contrats précaires rend beaucoup plus difficile le contrôle des conditions de travail et du respect du droit du travail. Le temps de travail constitue un problème majeur : selon des sources syndicales, la plupart des travailleurs font des journées de 10, 12, voire 16 heures de travail. Un autre problème, lié au premier, est celui de la rémunération. En dépit de l'introduction, en 2015, d'un salaire minimum légal en Allemagne (actuellement de 9,35 euros, ce qui est déjà inférieur à celui d'autres pays de la partie occidentale de l'Union européenne), les heures supplémentaires non rémunérées et les prélèvements abusifs sur les salaires pour les frais de subsistance et de déplacement font que ces travailleurs gagnent souvent bien moins que ce à quoi ils ont droit. Cette main-d'œuvre occasionnelle immigrée est également, dans une large mesure, privée de représentation sur le lieu de travail. Comme l'explique Armin Wiese, directeur général de NGG Detmold-Paderborn et responsable de l'usine de Tönnies, "les travailleurs sous-traitants ne pouvaient pas participer à l'élection [du comité d'entreprise] [à quelques exceptions près]. De ce fait, ces travailleurs n'étaient pas considérés comme faisant partie du personnel proprement dit et, par conséquent, l'entreprise assumait moins de responsabilités à leur égard". Cette situation, conjuguée aux "barrières linguistiques, à une grande instabilité et à la faible expérience que ces travailleurs d'Europe de l'Est avaient des syndicats dans leur pays

"On travaille côte à côte, en transpirant parce que le travail est pénible."

d'origine", a fait de cette main-d'œuvre mobile un groupe difficile à syndiquer. Enfin, les problèmes de santé et de sécurité sont encore aggravés par la rareté des inspections effectuées sur les lieux de travail, qui en outre sont souvent annoncées, ce qui donne aux employeurs ainsi prévenus le temps de se préparer.

Sous pression

Selon Thorsten Schulten, qui dirige les archives des conventions collectives de l'Institut de recherche économique et sociale (WSI), il n'en a pas toujours été ainsi : "Jusqu'aux années 1990, nous avons des conventions collectives au niveau des branches, et donc une couverture relativement élevée. Mais ensuite, tout le système a changé." L'industrie allemande de la viande est devenue très dépendante de la main-d'œuvre d'Europe de l'Est, d'abord par le biais d'accords bilatéraux instaurant des quotas avec différents pays, avant que ces accords ne soient rendus inutiles par les élargissements de l'Union européenne (UE) de 2004 et 2007. La directive sur les travailleurs détachés (1996) a donné aux travailleurs et aux agences la "liberté de prestation de services" dans un autre pays de l'UE, tout en restant soumis au droit du travail et au système de sécurité sociale de leur pays d'origine³. Jusqu'en 2015, en l'absence d'un salaire minimum légal en

1. Pour plus d'informations sur la structure de l'industrie allemande de la viande et sur sa main-d'œuvre, voir Erol S. et Schulten T. (2021), WSI Report 61, p. 9.
2. Voir Solomon E., Hopkins V. et Vladkov A. (2021) "Inside Germany's abattoirs: the human cost of cheap meat", *Financial Times*, 8 janvier 2021.
3. Voir Rasnača Z., Bernaciak M. (dir.) (2020) *Posting of workers before national courts*, Bruxelles, ETUI.

Allemagne, cela voulait dire aussi que les travailleurs pouvaient être payés aux taux de rémunération (nettement inférieurs) de leur pays d'origine. En 2015, les entreprises allemandes ont convenu de ne plus recourir à des travailleurs détachés, mais de se tourner vers des sous-traitants basés en Allemagne; désormais, les travailleurs migrants sont employés conformément à la législation allemande. Toutefois, des observateurs critiques ont soutenu qu'en raison des pratiques illégales des sous-traitants et de l'abdication par les grandes entreprises de leur responsabilité d'employeur, les abus n'avaient pas cessé. Thorsten Schulten est formel: "L'industrie allemande de la viande a suivi une stratégie de dumping salarial qui s'est avérée très efficace. Tout son modèle économique repose sur le recours à une main-d'œuvre bon marché." Selon lui, il est essentiel de rétablir les négociations au niveau du secteur pour parvenir à une véritable réforme.

Mais le problème ne concerne pas seulement l'Allemagne. Après un moment de réflexion, Johannes Specht, du NGG, ajoute: "Les syndicats de nombreux pays sont très intéressés par les événements qui se déroulent ici car les pressions exercées par Tönnies se faisaient sentir non seulement en Allemagne, mais aussi dans d'autres pays parce qu'elle y était le premier producteur. Le NGG a même parfois été critiqué parce que des abattoirs d'autres pays restaient fermés." Enrico Somaglia, secrétaire général adjoint de la Fédération européenne des syndicats de l'alimentation, de l'agriculture et du tourisme (EFFAT), est du même avis sur ce point: "Un processus très négatif s'est développé à travers l'Europe: pour rester compétitif, le secteur a dû recourir à des processus similaires dans d'autres pays, comme la sous-traitance. Nos affiliés formulent de nombreuses plaintes parce que la concurrence déloyale en Allemagne a causé la perte de beaucoup d'emplois." Ce processus s'est encore intensifié avec le développement de grandes chaînes de vente au détail disposant d'un pouvoir de négociation plus important, qui exigent de la viande bon marché et en grande quantité. Dorothee Bohle souligne en particulier l'influence de chaînes de magasins discount allemandes comme Aldi et Lidl, qu'elle qualifie de "catégorie spéciale" en raison de leur politique de prix cassés. Les entreprises du secteur, les travailleurs et les syndicats sur tout le continent ressentent tous les effets de cet enchaînement de pressions visant à maximiser les profits et à faire baisser les coûts de la main-d'œuvre.

Selon le rapport "Meat-up Ffire", un projet de recherche financé par l'UE sur la

↳ **Wiebke Warneck, secrétaire politique de l'EFFAT pour le secteur de l'alimentation, des boissons et du tabac.**
Photo: © Martine Zunini



chaîne de valeur de la viande de porc, plusieurs autres pays producteurs de viande, notamment en Europe du Nord, ont, par rapport à l'Allemagne, maintenu des coûts de main-d'œuvre plus élevés et une couverture plus large des négociations collectives dans ce secteur. Au Danemark, par exemple, grâce à un taux de syndicalisation très important et à l'absence de recours à la sous-traitance, les travailleurs des abattoirs, qu'ils soient nationaux ou migrants, sont mieux protégés. Mais il n'est pas surprenant qu'un tel paysage de relations industrielles ne soit pas toujours considéré par les grandes entreprises comme l'environnement le plus "favorable". Au fil du temps, des multinationales telles que Danish Crown (Danemark) et Vion (Pays-Bas) ont déplacé un grand nombre de leurs installations vers l'Allemagne. En Belgique, où les coûts de la main-d'œuvre dans l'industrie sont eux aussi comparativement plus élevés et où il existe une convention sectorielle contraignante, les entreprises ont également commencé à délocaliser ou à sous-traiter des activités en Allemagne. Ce phénomène a conduit les ministres belges de l'Économie et de l'Emploi à déposer plainte officiellement en 2013, pour concurrence déloyale et dumping social, auprès de la Commission européenne. En Italie, où le secteur est davantage fragmenté en petites entreprises, les syndicats sont confrontés aux problèmes posés par la présence de pseudo-coopératives et à ce que l'EFFAT appelle le "dumping des négociations collectives" — le recours à la sous-traitance auprès d'entreprises "multiservices" permet l'application de conventions collectives moins favorables que celles du secteur de la viande. Ce ne sont là que quelques-unes des méthodes utilisées par les entreprises pour rester compétitives dans un contexte européen (et mondial)

hautement concurrentiel. Selon Enrico Somaglia, "le secteur de la viande doit faire face à des défis majeurs partout en Europe".

Un nouveau chapitre ?

Cependant, le vent pourrait enfin souffler dans la bonne direction pour les partisans d'une réforme. En décembre 2020, le Bundestag (Parlement allemand) a adopté la loi sur l'inspection de la sécurité et de la santé au travail (*Arbeitsschutzkontrollgesetz*), qui interdit, avec effet immédiat, le recours à la sous-traitance dans l'industrie de la viande et interdit en outre la pratique du travail intérimaire à partir d'avril 2021. La loi impose également l'enregistrement électronique des heures de travail et instaure une fréquence minimale d'inspection des lieux de travail, entre autres mesures.

Mais sera-ce suffisant? Même s'ils se réjouissent de cette étape décisive, les syndicats restent préoccupés. Après tout, dans le passé, des espoirs ont déjà été cruellement déçus. Enrico Somaglia se souvient: "En 2015, les entreprises allemandes ont pris l'engagement de ne plus utiliser de travailleurs détachés. La même année, le salaire minimum a été introduit en Allemagne et nous nous sommes tous dit: 'Maintenant, en Allemagne, c'est fini. Il n'y aura plus d'exploitation', mais ensuite, les entreprises ont commencé à faire appel à la sous-traitance."

Il est maintenant à craindre que les entreprises fassent preuve de toujours plus d'inventivité pour contourner les nouvelles dispositions légales. Avant même l'adoption de la loi, Tönnies aurait créé quinze filiales comptant un effectif plus réduit. La question de savoir si cette initiative a permis à la société de passer sous le seuil des effectifs

soumis à l'interdiction des contrats, ou si elle avait même pour but de le faire, fait encore l'objet de nombreux débats. Tönnies a déclaré que cela ne contredisait pas son intention d'embaucher directement des employés mais le NGG reste vigilant. En attendant, le vaste réseau d'intermédiaires étudié par Bohle et Ban ne va très probablement pas disparaître comme par magie. Comme Dorothee Bohle le fait remarquer: "Là où se trouvent ces acteurs majeurs, les intermédiaires sont également présents en tant que propriétaires d'une partie des biens immobiliers qui sont ensuite loués aux travailleurs migrants. Ils ne peuvent donc pas disparaître en un clin d'œil." Et les entreprises elles-mêmes pourraient commencer à déplacer davantage d'installations vers d'autres pays. En septembre 2020, selon certaines sources, Tönnies envisageait d'investir 75 millions d'euros dans une nouvelle usine de transformation du porc en Espagne. Enfin, comme il ressort clairement de tout ce qui précède, les conditions de travail dans l'industrie de la viande sont un problème allemand, mais aussi une réalité européenne, ce qui signifie que des solutions européennes pourraient devoir s'imposer. Dorothee Bohle en est parfaitement convaincue: "Ces pratiques vont s'étendre à d'autres pays, à moins que ces relations de travail ne fassent l'objet d'une véritable re-réglementation au niveau européen."

Et c'est justement la raison du combat de l'EFFAT. L'organisation a publié "10 demandes d'action au niveau de l'UE" parmi

lesquelles figurent "la réglementation du recours à la sous-traitance dans le secteur de la viande" et "l'instauration d'un système de responsabilité intégrale de la chaîne couvrant les situations transfrontalières et nationales", "un instrument européen juridiquement contraignant garantissant un logement décent à tous les travailleurs mobiles" et "l'introduction urgente d'un numéro européen de sécurité sociale" pour faciliter le contrôle des salaires et des conditions de travail. À la lumière du problème récurrent de l'inefficacité des inspections sur le lieu de travail, l'EFFAT demande également que l'Autorité européenne du travail soit davantage habilitée à mener des inspections transfrontalières. À ce propos, Wiebke Warneck, secrétaire politique de l'EFFAT pour le secteur de l'alimentation, des boissons et du tabac, souligne l'importance d'une vision globale: "De manière générale, c'est dans toute l'Europe que les contrôles sont insuffisants — la première grande réduction du nombre d'inspecteurs du travail est survenue lors de la crise financière. Et le problème ne se limite pas à la viande. Il ne se limite pas non plus à l'Allemagne."

Cette industrie est depuis longtemps victime d'une réputation exécrationnelle, qui a atteint des sommets à différents moments de l'histoire, en suscitant souvent des inquiétudes concernant aussi bien les consommateurs que l'environnement ou le bien-être des animaux. Le roman de Sinclair a fait office de catalyseur pour l'introduction d'une nouvelle législation sur la sécurité

alimentaire aux États-Unis⁴. Mais l'écrivain s'est senti frustré de constater que l'accent qu'il avait mis sur les conditions de travail était resté largement sans suite, comme en témoigne sa célèbre déclaration: "J'ai visé le public au cœur, et par accident, je l'ai frappé à l'estomac." Il s'agit d'un travail "sale, difficile et dangereux" dont nous préférons ne pas parler, que nous sous-traitons aux personnes les plus vulnérables de notre société, qui supportent le poids de la pression physique et psychologique intense que ce travail peut impliquer. La mise en œuvre de mesures réellement efficaces pour protéger ces travailleurs pourrait marquer un tournant pour l'ensemble du secteur. ●

POUR EN SAVOIR PLUS

Campanella P. et Dazzi D. (dir.) (2020) *Meat-up Ffire: fairness, freedom and industrial relations across Europe: up and down the meat value chain*, Milan, FrancoAngeli.

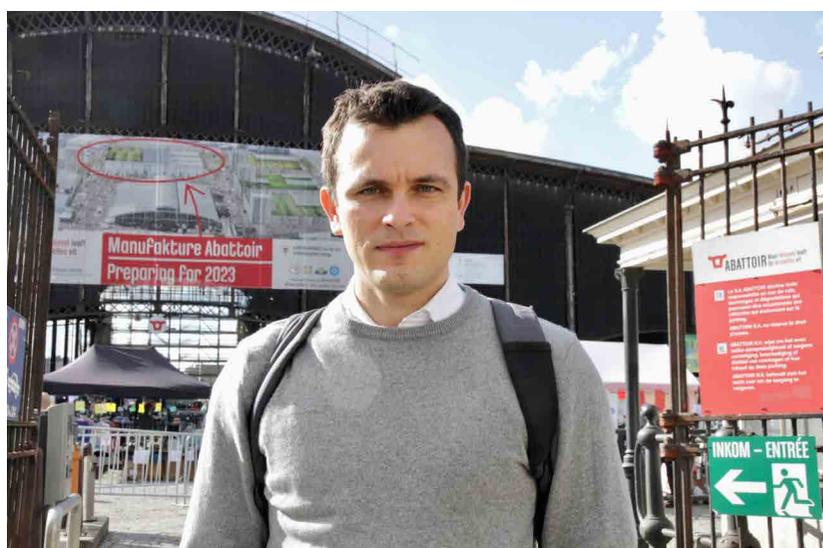
EFFAT (2020a) *Foyers de Covid-19 dans les abattoirs et les usines de transformation de la viande: état des lieux et propositions d'action politique au niveau de l'UE*, Bruxelles, Fédération européenne des syndicats de l'alimentation, de l'agriculture et du tourisme.

EFFAT (2020b) *Une faim d'équité: relever les normes dans le secteur de la viande: les 10 demandes de l'EFFAT pour une action au niveau de l'UE*, adopté par le Comité exécutif le 10 septembre 2020, Bruxelles, Fédération européenne des syndicats de l'alimentation, de l'agriculture et du tourisme.

Erol S. et Schulten T. (2021) *Renewing labour relations in the German meat industry: an end to 'organised irresponsibility'?*, WSI Report 61, Düsseldorf, Institute of Economic and Social Research.

Wagner B. et Hassel A. (2015) *Labor migration and the German meat processing industry: fundamental freedoms and the influx of cheap labor*, *The South Atlantic Quarterly*, 114 (1), 204-214.

↓ Enrico Somaglia,
secrétaire général
adjoint de l'EFFAT.
Photo: © Martine Zunini



4. La loi de 1906 sur la qualité des aliments (Pure Food and Drug Act) et la loi de 1906 sur l'inspection des viandes (Meat Inspection Act).